



*Présentation de la Fédération des communautés francophones et acadienne  
(FCFA) du Canada*

---

Aux audiences publiques dans le cadre de l'Examen du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale

*Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-788*

Au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

---

Gatineau, 19 avril 2012

Bonjour monsieur le Président, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers. Je m'appelle Marie-France Kenny, je suis la présidente de la FCFA du Canada, et je suis accompagnée de notre directeur des communications, M. Serge Quinty. Nous sommes ici, ce matin, au nom de 2,5 millions de citoyens et de citoyennes de langue française vivant dans neuf provinces et trois territoires, les communautés francophones et acadiennes du Canada.

Nous tenions à comparaître devant vous aujourd'hui pour illustrer, dans un premier temps, à quel point le FAPL a fait une différence pour les communautés que nous représentons et, dans un deuxième temps, pour apporter des considérations sur les conséquences qu'aurait l'abolition du Fonds sur les citoyens et les citoyennes qui vivent dans nos communautés.

Je parle de citoyens et de citoyennes pour bien démontrer que nos attentes à l'égard du système canadien de radiodiffusion, et en particulier de la télévision locale, ne sont pas différentes du fait que nous vivons en situation minoritaire. Comme tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, nous voulons être à la fois informés et divertis. Nous voulons autant des émissions jeunesse que des nouvelles de chez nous, autant des reportages qui parlent de nos artistes que des émissions de variétés pertinentes à notre réalité.

La grande différence, ce qui fait notre spécificité, c'est la rareté des sources qui nous permettent d'obtenir tout cela localement dans notre langue. Lors de la crise qu'ont traversée les télévisions généralistes en 2009, la FCFA a exprimé de la sympathie pour les anglophones de Brandon, au Manitoba, qui risquaient de perdre leur seule station de télévision locale. Nous étions en mesure de comprendre leur situation : comme vous le savez, la grande majorité des gens qui vivent dans nos communautés n'ont accès qu'à une seule télévision locale qui, dans la plupart des cas, couvre la province en entier. Je parle ici, bien entendu, des stations régionales de Radio-Canada.

Comme tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, les francophones de nos communautés veulent de la variété et, à ce chapitre, les stations régionales de Radio-Canada ont livré la marchandise en grande partie grâce au FAPL. Dans notre mémoire, nous avons décrit la différence qu'a faite le Fonds pour nos communautés, en sondant ceux et celles pour qui, après tout, le FAPL a été créé : les consommateurs.

Ils nous ont dit apprécier que les stations régionales de Radio-Canada aient davantage de ressources pour couvrir des événements spéciaux et se déplacer hors des grands centres.

Ils nous ont dit avoir remarqué une augmentation en termes de nombre de reportages locaux originaux et surtout de reportages de fond.

Ils nous ont dit être satisfaits de l'offre de nouvelles sept jours sur sept avec la variété accrue que cela implique.

Dans un cas très spécifique, celui du Manitoba, ils nous ont dit que pour la première fois en 20 ans, la station locale s'était engagée, en 2011, dans la production d'émissions originales hors nouvelles.

La situation n'est certes pas parfaite et il y a place à l'amélioration. Notre mémoire présente les nuances qui s'imposent à cet égard. Reste que pour les communautés francophones et acadiennes, le FAPL a permis d'en faire davantage. On a vu un accroissement en quantité et en qualité de la programmation locale en français et, considérant les choix limités dont disposent nos communautés à cet égard, c'est significatif.

C'est pour cette raison que nous avons recommandé au Conseil de formaliser par un objectif une fonction que le FAPL remplit déjà en pratique : **s'assurer que les communautés de langue officielle en situation minoritaire continuent à recevoir une programmation régionale pertinente dans leur langue.**

Ajouter un tel objectif serait en ligne avec l'engagement du gouvernement fédéral, en vertu de la *Loi sur les langues officielles*, de favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et d'appuyer leur développement. C'est un engagement que le CRTC, comme les autres institutions fédérales désignées sous la partie VII de la *Loi*, est appelé à concrétiser par des mesures positives.

Voilà donc pour l'impact du FAPL sur des millions de citoyens de langue française qui comptent sur les stations régionales de Radio-Canada pour s'informer et trouver un reflet de leur milieu. Cela m'amène à parler de l'impact qu'aurait la disparition du Fonds.

Depuis le dépôt de notre mémoire, ce qui se dessinait dans l'environnement politique est devenu réalité. Vous connaissez comme nous l'ampleur des compressions dans l'allocation parlementaire de CBC/Radio-Canada, et vous êtes au fait du plan présenté par le diffuseur public pour absorber l'impact de ces compressions.

Nous voulons attirer votre attention sur comment nos communautés perçoivent la diminution d'effectifs et de ressources dans les stations régionales de la société d'État. Même si plusieurs détails restent à venir, nous savons déjà qu'on parle d'un certain nombre de pertes d'emploi et, dans le cas d'Espace Musique, de réduction du temps d'antenne local. Cela dit, il y a un sentiment, dans nos communautés, d'y avoir échappé belle, que l'impact aurait pu être plus dramatique. Nos communautés ont encore en mémoire les compressions de 1997 et la tentative de fusionner les quatre stations de l'Ouest canadien. En Ontario, on a encore en mémoire les compressions de 2009 et la transformation de la station radio de Windsor en simple centre de production.

Nous apprécions les efforts qui ont été faits par Radio-Canada, cette fois-ci, pour préserver son empreinte régionale coûte que coûte. Nous reconnaissons que 80 % des coupures ont été faites au réseau et 20 % en région.

Mais quel serait le portrait si le FAPL n'existait pas ou n'existait plus?

On peut penser ce que l'on voudra des choix budgétaires de CBC/Radio-Canada. Reste que ni les ressources, ni la créativité financière du diffuseur public ne sont extensibles à l'infini. On se doute bien que sans le FAPL, la quantité et la qualité de programmation locale offerte aux communautés francophones et acadiennes reculeraient au niveau où elle se situait en 2008. Avec les compressions budgétaires récentes, on peut même se demander si elle reculerait en deçà de ce niveau.

Qu'on ne nous méprenne pas. Nous ne sommes pas partisans de l'idée que le FAPL devienne le guichet unique de Radio-Canada en matière de programmation locale et, dans tous les cas, qu'on maintienne le Fonds ou non, nous verrions d'un très mauvais œil un désengagement de la société d'État en ce qui a trait à nos communautés.

Mais il est tout à fait approprié que cet engagement de la société d'État soit bonifié et renforcé par le maintien du FAPL. Dans un contexte comme celui que nous vivons, l'un ne va pas sans l'autre.

Certains intervenants qui ont comparu au cours des derniers jours sont d'avis que les solutions, en matière de programmation locale, doivent provenir du marché. Or, nos communautés savent que la loi du marché à elle seule ne permettra jamais aux citoyens francophones vivant en situation minoritaire de bénéficier d'une offre équitable en termes de programmation locale dans leur langue. Le jeu des cotes d'écoute et des BBM ne nous avantage guère et ce ne sont pas nos marchés qui généreront des revenus intéressants pour un télédiffuseur.

D'autre part, de façon plus générale, nous sommes assez perplexes par rapport aux déclarations de BCE, lundi, à l'effet que cette entreprise se réserverait le droit de fermer des stations locales de CTV. Bien que cela n'ait pas d'impact sur nos communautés, il y a un impact pour les citoyens et les citoyennes qui écoutent ces stations locales et nous nous devons de le noter. De plus, cette remarque de BCE nous rend assez sceptiques quant à la capacité du marché de générer à lui seul des solutions en matière de programmation locale.

Par contre, nous sommes particulièrement heureux de voir BCE changer d'idée et admettre que les stations régionales de CBC/Radio-Canada devraient continuer à bénéficier d'un accès au FAPL. Le raisonnement qui sous-tend cette nouvelle position de BCE, cette idée d'une fragilité et d'un avenir incertain pour la télévision locale privée, est un argument de poids en faveur du maintien du FAPL.

Les grands objectifs de la politique canadienne de radiodiffusion ont peu à voir avec des questions de revenus et de profits, et tout à voir avec la sauvegarde, l'enrichissement et le renforcement de la structure culturelle et sociale du Canada.

Les grands objectifs de la *Loi sur les langues officielles* parlent d'égalité réelle du français et de l'anglais au pays et, pour progresser vers cette égalité réelle, le gouvernement du Canada s'est engagé à prendre des mesures positives pour favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à appuyer leur développement. À cet égard, éliminer le FAPL serait certainement une mesure négative en ce qui a trait à notre épanouissement.

Nous demandons donc au Conseil de s'attarder en priorité lorsqu'il prendra les décisions qui feront suite à ces audiences.

Nous demandons le maintien du Fonds d'amélioration de la programmation locale et le maintien de l'accès de CBC/Radio-Canada à ce fonds. Nous le demandons au bénéfice des communautés francophones et acadiennes, au bénéfice de tous les citoyens et de toutes les citoyennes, au bénéfice du Canada tout entier.